



Cabinet Boccuse & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION PERE CEYRAC

**66 rue de l'Assomption
75016 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2014**



**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Père Ceyrac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Enghien-les-Bains, le 29 octobre 2015

**Le Commissaire aux Comptes
CABINET BOCCUSE & ASSOCIES**

Régis CLOT



Bilan détaillé

au 31 DÉCEMBRE 2014

en Euros

ACTIF		2014		2013	PASSIF		2013	
<u>I - ACTIF IMMOBILISE</u>					<u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u>			
IMMO. INCORPORELLES					RÉSERVES			
IMMO. CORPORELLES			183,63	460,24	- Autres réserves réglementées	933 325,62	1 093 887,28	
- Matériel de Bureau	829,82				RESULTAT de l'EXERCICE	-139 283,53	-160 561,66	
Amortissements	-646,19				Sous-Total	794 042,09	933 325,62	
TOTAL I		183,63	183,63	460,24	TOTAL I		794 042,09	933 325,62
<u>II - ACTIF CIRCULANT</u>					<u>II - DETTES</u>			
DISPONIBILITÉS					DETTE FOURNISSEURS			
- Bon de caisse		91 988,06	91 443,16		- Fournisseurs	11 209,09	6 420,47	
- Compte de dépôt à terme		350 000,00	521 882,42		- Factures non parvenues	1 200,00	12 752,80	
- Autres valeur mobilières		43 726,34	43 726,34					
- Compte courant CIC		5 176,72	114 188,96					
Compte CHF			158 683,00					
- Compte sur livret Association		310 659,45	13 093,59					
- Intérêts courus à recevoir		4 716,98	9 021,18					
TOTAL II		806 267,55	952 038,65		TOTAL II		12 409,09	19 173,27
COMPTES DE RÉGULARISATION					COMPTES DE RÉGULARISATION			
TOTAL GÉNÉRAL		806 451,18	952 498,89		TOTAL GÉNÉRAL		806 451,18	952 498,89

Compte de résultat détaillé
au 31 Décembre 2014
en Euros

	2014	2013
Droits d'auteur	876,30	
Dons reçus	310 476,14	296 035,86
Produits divers de gestion courante		0,75
Produits d'exploitation	311 352,44	296 036,61
Autres achats non stockés et charges externes		
- Achat de fournitures administratives		174,65
- Travaux sous-traités	30 176,57	20 189,31
- Maintenance	120,00	
- Argus de la presse	709,68	717,03
- Honoraires	146,70	10 631,50
- Voyages & déplacements		4 193,18
- Réceptions		71,00
- Télécommunications	399,29	395,90
- Frais postaux	51,00	
- Services bancaires	1 441,90	1 259,89
- Ceyrac Children Trust	105 000,00	125 000,00
- Mother Teresa Educational		6 920,00
- Manamadurai	15 000,00	15 000,00
- Inter Aide	310 000,00	310 000,00
- Autres projets		2 500,00
	463 045,14	497 052,46
Amortissements & provisions	276,61	276,61
Charges d'exploitation	463 321,75	497 329,07
RESULTAT d'EXPLOITATION	-151 969,31	-201 292,46
- Revenus des VMP	3 396,55	21 194,59
- Gain de change	2 006,39	
- Produits nets s/cessions des VMP	7 282,84	21 923,21
Produits financiers	12 685,78	43 117,80
- Pertes de changes		2 387,00
Charges financières		2 387,00
RESULTAT FINANCIER	12 685,78	40 730,80
EXCEDENT ou DEFICIT	-139 283,53	-160 561,66

Annexe : Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'association : PERE CEYRAC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 806 451.18 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 139 283.53 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Règles Générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit 3 ans pour le matériel informatique.

Par simplification, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Annexe : Notes relatives au bilan

Actif Immobilisé

Tableaux des immobilisations et des amortissements

Immobilisations corporelles	Au 1/01/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2014
Matériel de bureau et informatique	830			830
TOTAUX	830			830

Amortissements Immo. corporelles	Au 1/01/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2014
Matériel de bureau et informatique	370	276		646
TOTAUX	370	276		646

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	4 717

Annexe : Notes relatives au bilan

Passif

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 209 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En Euros	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 209	11 209		
TOTAUX	11 209	11 209		

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenue (honoraires du commissaire aux comptes)	1 200

CER Partie Ressources

	Ressources collectées en 2014 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès Du public et utilisées en 2014 (4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		1 093 887
1.1. Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	311 352	
4 – AUTRES PRODUITS	12 686	
I – TOTAL des RESSOURCES de l'EXERCICE INSCRITES au COMPTE de RESULTAT	324 038	
DES EXERCICES ANTERIEURS		
PUBLIC		
V – INSUFFISANCE de RESSOURCES de l'EXERCICE	139 284	
VI - TOTAL GENERAL	463 322	
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-277
SOLDE des RESSOURCES COLLECTEES AUPRES du PUBLIC NON AFFECTEES et NON UTILISEES en FIN d'EXERCICE		1 094 164
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

CER Partie Emplois

	Emplois 2014 = compte de résultat (2)	Affectation par emplois des Ressources collectées auprès du public utilisées sur 2014 (3)
1 – MISSIONS LOCALES		
1.1. Réalisées en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1. Frais d'appel à la générosité public		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
	430 000	
	33 322	
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	463 322	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V – TOTAL GENERAL	463 322	
VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		
VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		277
VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-277
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Les fonds récoltés en France pour l'association du Père Ceyrac ont permis de financer en Inde les projets ci-dessous :

- Children Trust : 105 000 euros
- Manadurai : 15 000 euros
- Asie Tana Inter Aide : 310 000 euros



Cabinet Boccuse & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION PERE CEYRAC

**66 rue de l'Assomption
75016 PARIS**

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2014**



**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les
conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.


**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE
DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Enghien-les-Bains, le 28 octobre 2015

**Le Commissaire aux Comptes
CABINET BOCCUSE & ASSOCIES**

Régis CLOT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the name Régis CLOT.